

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 25 fr. — Six mois, 48 fr. — Un an, 90 fr.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 25 fr.
 La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
 Directeur gérant: **ALFRED REBOUX**

PRIX DES INSERTIONS
 Annonces: la ligne, 20 c. — Réclames: 30 c. — Faits divers, 50 c.
 ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.
 Bruxelles, à l'Office de Publication.

ROUBAIX, 2 MARS 1884

LA CRISE AGRICOLE

La France assiste en ce moment au plus douloureux spectacle que la destinée puisse imposer à un peuple: celui de l'exposé public de ses souffrances, de sa misère et de sa décadence!

Autrefois, et pour ainsi dire annuellement, le gouvernement publiait l'état général de la situation du pays sous tous ses aspects. Cet exposé — on peut s'en convaincre, car les documents sont restés — pouvait généralement se résumer par deux mots: prospérité, progrès.

Aujourd'hui, par ce temps d'enquêtes, d'exames, de révélations, c'est le contraire qui se produit, c'est le contraire qui s'affirme. Le souffrance est partout.

Les inquiétudes, les préoccupations sont devenues si grandes qu'on a voulu sonder la profondeur de l'abîme, et des enquêtes ont été ordonnées: enquêtes publiques et concluantes. Enquête sur la marine marchande, enquête industrielle, enquête commerciale, enquête agricole, enquête sur l'énergie, etc.; et au fur et à mesure qu'un peu de lumière s'est fait, on a été de plus en plus effrayé.

Ah! nos adversaires, nos rivaux, nos ennemis doivent être contents: ils voient nos plaies et peuvent en apprécier l'intensité.

Hier, par exemple, M. de Saint-Valier, sénateur de l'Aisne, a posé une question à M. le ministre de l'Agriculture, relative à la situation désastreuse de notre agriculture en général et de celle de l'Aisne en particulier.

Il a montré les fermes abandonnées, les terres ne trouvant ni fermiers ni acquéreurs, le propriétaire offrant de louer sa terre pour le montant de l'impôt, les bras manquant au sol, les céréales, les laines étrangères cessant les nôtres sur le marché, et l'agriculture découragée, alors qu'autrefois l'abondance, la richesse, la confiance faisaient de son département une contrée heureuse entre toutes.

« Depuis cinq ans, a dit l'honorable sénateur, la moitié de l'agriculture de la région a succombé, et dans ce qui subsiste aujourd'hui, dans ce qui demeure encore debout, plus de la moitié est à l'extrême et aura également péri d'ici à trois ou quatre ans si un secours inespéré, puissant et efficace ne survient pas. »

A ces doléances M. le ministre du Mérite agricole a répondu par l'assurance de la sollicitude du gouvernement. Il n'a pas nié la crise, mais il s'est efforcé de la présenter comme moins grave qu'on le prétend.

Selon lui, elle tend à diminuer, attendu que les ouvriers des villes, revenus des illusions qu'ils avaient subies, tendent à rentrer aux champs.

Puis, M. Méline a donné à entendre qu'au demeurant les agriculteurs avaient des reproches à se faire, qu'ils s'étaient montrés imprévoyants, inhabiles. Ces amonitions ne manqueraient pas de flatter les agriculteurs de notre région.

Quant à parler de dégrèvements, quant à promettre une décharge des impôts, un amoindrissement des tarifs de transports, le rétablissement de droits protecteurs, le relèvement des tarifs en matière agricole, M. Méline n'en a pas ouvert la bouche.

Au résumé, on va faire une enquête officielle dirigée par le directeur de l'Institut agronomique de France, par un directeur d'école d'agriculture, par un professeur d'économie rurale, par deux inspecteurs de l'agriculture etc.

M. de Saint-Valier demandait, lui, que l'enquête fut faite sur place par les communes, par les agriculteurs eux-mêmes, ce qui semble assez naturel. Mais M. Méline a déclaré qu'il ne voulait pas d'une enquête qui serait faite « en convoquant les intéressés, en écoutant leurs doléances, et en enregistrant leurs appréciations; ce n'est pas là, selon lui, le vrai moyen d'arriver à la vérité. »

Vous verrez que M. Méline fournira l'occasion de rééditer le mot éternellement vrai de Beaumarchais: « Il fallait un calculateur pour cette place, ce fut un danseur qui l'obtint. »

En présence de l'attaque imminente de Bac-Ninh par nos troupes, on discute dans les journaux sur le plus ou moins de résistance qu'offrirait cette place. A cet égard, les avis sont très partagés, les uns affirmant qu'elle sera grande et les autres insignifiante. Quoi qu'il en soit, il semble bien que la victoire ne saurait nous échapper.

Le correspondant parisien du *Journal de Genève* ne doute pas non plus du succès de nos armes, réserve faite, bien entendu, de ce qu'il nous pourra coûter. Examinant alors les résultats de la victoire et ses conséquences, il se demande si l'on s'arrêtera ou non ensuite. « Ira-t-on, dit-il, à Lang-Son, comme on commence à en parler? Ce serait une expédition nouvelle, non exempte de difficultés et de dangers. »

Dans tous les cas, les intentions de la Chine ne semblent rien moins que pacifiques, et l'on ne voit pas qu'elle se dispose à traiter. Ou sera la fin de l'entreprise? Quand cessent les sacrifices? Et quels avantages sérieux? C'est ce qu'on ne peut s'empêcher de demander toujours.

UNE ÉNERGIE TARDIVE

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'administration se plaint du grave préjudice causé au Trésor public par les fraudes qui se produisent en matière de contributions indirectes. Il y a déjà plusieurs années que M. Say signalait la diminution de rendement qui en résultait pour l'impôt. Mais, depuis cette époque, le mal s'est considérablement accru, et M. Tirard lui-même, malgré son peu d'énergie habituelle contre la fraude et les fraudeurs, se voit obligé de faire figurer dans son projet de budget pour 1883 la répression de la fraude comme un moyen de rétablir l'équilibre entre ses évaluations et le rendement réel des taxes. Grâce à une surveillance plus rigoureuse et à certains modes plus efficaces de perception, il n'évalue pas à moins de 40 millions la plus-value que bénéficierait le prochain budget. Et encore, en agissant ainsi, serait-on loin de recouvrer tout ce que la fraude enlève au Trésor, perte que l'on peut évaluer à près de 200 millions par an.

L'ambition de M. Tirard ne va pas jusqu'à tenter de ressaisir cette somme énorme sur les fraudeurs. Il se contente de ces 40 ou 42 millions de plus-value sur le rendement de l'année précédente. Il espère atteindre ce résultat au moyen d'une dénaturalisation plus efficace des alcools destinés à la fabrication du vinaigre, laquelle produirait environ 4 millions; 2° de l'abaissement de 15 à 12 de la limite d'alcoolisation des vins, dont le résultat serait une dizaine de millions arrachés aux fraudeurs qui transforment trop souvent des vins de 15° en vins de 9° à 10°; et qui, au moyen du mouillage, livrent à la consommation trois hectolitres de vin pour l'unique hectolitre à l'égard duquel ils ont acquitté les droits fiscaux; 3° du jaugeage des bières après toute fermentation, et par conséquent lorsque tout dédoublement est devenu impossible ou très difficile (ce: 7 millions); et enfin 4° d'un meilleur règlement sur les bouilleurs de cru, qui produirait près de 200 millions.

Ce sont là des intentions louables. M. Tirard n'a pas tort de vouloir assurer, aussi complet que possible, le rendement des impôts existants, avant d'en venir à des surtaxes ou à des impôts nouveaux.

Mais ce qu'on doit lui reprocher, c'est de n'avoir pas plus tôt tenu la main à l'exacte perception des impôts, c'est de ne pas s'être efforcé de combattre énergiquement la fraude qu'il signale. Ces 40 millions, pour ne pas parler des 200 millions qu'on regrette mais dont on n'ose poursuivre la rentrée intégrale, auraient fait grand bien à nos derniers budgets qui, grâce à cette aubaine, se seraient soldés par un moins gros déficit.

Mais, pour agir contre les fraudeurs, il aurait fallu que ceux-ci ne fussent pas trop souvent protégés par des influences puissantes sur les ministres. Nous avons sur ce point le témoignage non suspect de M. Léon Say, qui a dit que cette perte énorme causée au Trésor par la fraude était due surtout à la tolérance de hauts fonctionnaires qui laissent tout faire et tout passer par crainte de déplaire aux députés républicains, fort indulgents en cette matière.

Aussi ne sommes-nous pas très persuadés que, malgré ses bonnes intentions, M. Tirard atteigne ce qu'il se propose.

Le *Times* publie, ce matin, une dépêche d'Halong, 29 février:

« Le correspondant de ce journal est allé, sur le Soa-Cau, jusqu'à trois milles au-dessus du canal des Rapides et environ dix milles de Bac-Ninh. Il a observé que des canonnières avec un millier d'hommes avaient occupé le poste extrême des insurgés. »

« Des troupes chinoises, placées dans le voisinage sur des points élevés, cherchaient à incendier des villages annamites. Les canonnières ripostaient au feu des Chinois. Les soldats français se préparaient à détruire quelques ouvrages de l'ennemi. »

On sait que, le même jour où les bonapartistes jérémistes ont tenu au cirque d'Étè leur dernière réunion révisionniste, les bonapartistes victorieux devaient tenir aux Folies-Bergères une autre réunion, que M. de Cassagnac décommanda au dernier moment. Le *Journal de Bordeaux*, organe jérémiste accrédité, dit à ce propos:

« Nous affirmons — on dépit des allégations que l'on peut imaginer — que la réunion projetée aux Folies-Bergères a tout simplement avorté, parce que M. de Cassagnac a en connaissance d'une lettre écrite par le prince Victor, lettre dans laquelle le prince disait très clairement que, si la réunion du groupe dissident avait lieu, il décommanderait publiquement tous les actes de ceux qui, pour leurs besoins industriels, ont inventé le victorisme. »

LE DISCOURS DE M. POUYER-QUERTIER

A la Société des Agriculteurs

La Société des Agriculteurs de France vient de tenir sa session de 1884. La crise agricole qu'évitait de plus en plus durement sur notre

pays, par suite de déplorables errements économiques datant malheureusement de loin déjà, mais dont les résultats accumulés pendant des années, font aujourd'hui une explosion terrible, — le système insensé de dépenses à outrance et d'endettement sans limites dans lequel on pousse nos campagnes, sous prétexte de travaux publics et de scolarité, — imprimant aux présentes délibérations de la Société des Agriculteurs une importance douloureuse au regard des capitaux.

La séance de vendredi 22 a présenté un intérêt particulier, à raison de la question des « centimes additionnels », — ce fût, cette véritable plaie d'Égypte qui dévore la fortune publique, à la fois, peut-on dire, dans le passé, dans le présent et l'avenir.

La proposition de ne plus augmenter désormais les centimes additionnels sous aucun prétexte est venue en délibération; et c'est à ce propos que M. Pouyer-Quertier a prononcé un de ces saisissants discours dont il a le secret, et auxquels la familiarité chahutée de la forme n'enlève rien de leur magistral autorité.

« Nous souffrons trop et nous payons trop!... » s'est écrié M. Pouyer-Quertier, ou plutôt l'agriculture parlant par sa bouche.

Et l'appelait que si l'impôt foncier est de 170 millions, les centimes additionnels sont de 190 millions, il a déclaré qu'il faut en faire 1.

Il y a quatre ans, a dit l'orateur, nous avions un budget de 2 milliards. Si nous y ajoutons les charges de la guerre de 1870, cela fait un budget de 2 milliards 600 millions. Or, quel est le chiffre du budget aujourd'hui? Il dépasse 4 milliards.

Le budget anglais est de 2 milliards 600 millions, — ce que le nôtre devrait être! — y compris les taxes locales. Et l'Angleterre est bien plus riche que la France!

M. Pouyer-Quertier a présenté le tableau résumé des impositions des communes. Au total, de cent centimes additionnels, nous comptons 3,500 communes. Nous avons, en outre, 61 millions de prestations. Nous avons les impôts généraux, tout cela fait un total de 756 millions; les impôts de consommation entrent bien en compte pour 200 millions, soit un total général de 956 millions d'impôts sur un revenu de 2 milliards 645 millions affectés à l'agriculture.

L'agriculture paye 34 pour cent de son revenu net. C'est excessif, c'est monstrueux! L'éminent orateur a dédaigné, ici, de faire allusion à cette nouvelle billesse radicale de la commission des onze (dite de l'Assemblée), laquelle propose, sous prétexte de dégrèver les prestations — cet impôt en nature, le moins mal accepté par l'homme des champs, — une taxe établie sur les bénéfices des fermiers, et calculée à deux pour cent sur les trois cinquièmes du prix de leur ferme.

« Les bénéfices des fermiers! Hélas!... Écoutez M. Pouyer-Quertier. »

Chez nous, l'impôt surcharge tous les produits nationaux, mais les produits étrangers ne paient pas de droits sérieux. Voyons, est-ce un droit sérieux qu'un droit de 0,60 par quintal de blé? Quant à l'avoine, elle ne paie rien du tout. — On a voulu protéger la Compagnie des omnibus.

« Arrive-t-il? C'est que tous les produits viennent de l'étranger. Notre colza diminue, notre lin diminue, notre chanvre diminue, notre sucre diminue. »

Et ce n'est pas seulement de l'Amérique ou de l'Amérique que nous avons à redouter ces invasions. C'est maintenant de l'Inde anglaise. Une tonne de blé, qui coûte 32 francs de Marseille à Paris, combien coûte-t-elle de Calcutta au Havre ou à Rouen? 25 chiffres! — un peu moins de 32 francs!

Et le rapport officiel de nos gouvernements de l'Inde anglaise à la reine d'Angleterre nous montre ce que coûte la production du blé aux Indes. Elle coûte, suivant les localités, 2 fr. 57 ou 3 fr. 75 le quintal. De l'Inde ici, le coût de transport représente une somme égale, en tout 5 ou 6 francs.

« A ce compte-là, a ajouté M. Pouyer-Quertier, si vous voulez, le pain vaudra 2 sous le livre... Sans doute... mais l'ouvrier n'aura pas un sou dans sa poche pour l'acheter. »

« Si rattraper industriellement sur l'Inde? Mais les Indes sont un pays qui compte 240 millions d'habitants; on peut y nourrir un homme avec deux sous et l'on n'a pas besoin de s'y préoccuper de l'importation des chemises ou du pantalon. Et puis les manufactures anglaises sont là. »

L'orateur, qui ne pouvait sander toutes les plaies de notre agriculture, n'a pu épuiser des vins, ni des bestiaux étrangers, dont la concurrence sans compensation la bat en brèche d'une façon si désastreuse.

Partisan absolu de la protection, il a rappelé que l'Amérique avait, après la guerre de sécession, 14 milliards de dettes. Elle a su réduire cette dette de moitié, soit à 7 milliards. Et cela comment?... au moyen, avant tout, des droits de douane.

Enfin, a dit l'orateur, ce qu'il y a de sûr c'est que, dans notre budget, nous avons 2 milliards de trop sur les épaules. Quoi! dit-on, avec des folles ruineuses comme le plan Féry, ce type invraisemblable des dépenses abusives!

« Une belle suite de plan écrit ou élaté. On prend une carte; d'un coup de crayon, on unit tous les points de la France qui ne sont pas mis en communication par des chemins de fer. Quelle sera la carte à payer? 4 milliards. Quelques jours après, l'addition n'est plus de 4, mais de 8 milliards! »

Il faut renoncer aux lignes non productives. Il faut finir avec les chemins de fer électro-rais. On ne doit les entreprendre que pour une raison d'impérieuse utilité nationale.

Il faut diminuer les dépenses qui sont un scandale dans notre budget. Il y a non seulement des chemins de fer électro-rais, mais on pourrait compter 195 petits ports électro-rais. Et les 200 et tant de millions nouveaux de M. P. Bert pour les instituteurs et les écoles; et les 4,500 francs de rentes à faire aux veuves des ouvriers imprudents. — Lorsque la veuve d'un capitaine de l'armée ne reçoit que 4,050 fr. Il faut dégrèver. Non pas par des dégrèvements mesquins et individuels, mais par un dé-

grévement « global », provenant d'un nouveau système d'impôts, au moyen duquel on fera payer les produits étrangers qui ne paient rien. Il faut s'arranger de façon que le produit étranger paie la même taxe que le produit français. M. Pouyer-Quertier a formulé ce desideratum sous la forme d'une vive et heureuse saillie: « Je demande, a-t-il dit, que la France ne soit pas plus maltraitée que les pays étrangers et qu'on trouve au moins une combinaison pour lui appliquer le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. »

Et il a terminé son discours par ces mots qui ont produit une vive sensation: « M. de Bismarck songe à lui et aux siens. C'est un patriote. Soyons aussi patriotes que lui et ne faisons plus de protection à rebours. »

À la suite de ce discours, et après une discussion intéressante, la Société des Agriculteurs de France a voté les trois résolutions que voici:

1° Que la France n'engage sa liberté à aucun titre par de nouveaux traités de commerce pour les produits à l'occasion desquels elle est restée maîtresse;

2° Que relativement aux produits pour lesquels elle n'est plus maîtresse, la France cherche à se dégager des traités existants, et, en tous cas, ne renouvelle plus ces traités à leur échéance;

3° Que des droits compensateurs soient établis sur les produits étrangers.

Au sujet du vol considérable commis naguère à l'hôtel des postes, et dont l'instruction, à un moment abandonnée, vient d'être reprise, on annonce que M. Coehery se rendra lundi dans la commission du budget, où il sera demandé des explications par M. Millau.

Plusieurs journaux en prennent occasion de dire que, ces explications intéressent tout le monde, il conviendrait de les porter en séance publique. Quoi qu'il advienne, et en attendant les dites explications, voici ce que publie le *Petit Parisien*, et que nous reproduisons sous toutes réserves:

M. Coehery, ministre des postes, qui a à sa disposition un certain nombre de journaux officieux, a vainement essayé d'atténuer l'affaire, en faisant déclarer que le vol commis dans la nuit du dimanche 16 au lundi 17 avril 1882, ne s'élevait qu'à 8,000 francs de valeurs et 50,000 francs environ d'autres valeurs non déclarées.

« Il a suffi, pour établir que le vol était bien d'un million environ, de répondre par la liste des valeurs soustraites, communiquées par le ministère lui-même au moment du crime. »

M. Coehery s'est bien gardé de répondre par une note officielle ou officieuse à tous les bruits mis en circulation et à la légitime émotion qui règne dans son administration et dans tout le public.

« Le vol des postes est une des plus graves affaires dont on ait entendu parler depuis longtemps. »

« Il est impossible de prévoir combien de responsabilités vont se trouver engagées et irrémédiablement atteintes. »

« Plus on hésitera, plus on tardera, — plus les compromissions seront graves, et il n'aura servi de rien d'avoir voulu gagner du temps. »

« N'est-il pas trop naïf de supposer qu'une instruction puisse être étouffée, alors que la notification des titres volés dans la sac n° 2 met immédiatement sur la trace du ou des coupables? »

« Est-ce que l'instruction ignore, par exemple, qu'une partie des titres de rente italienne, expédiés par M. F., banquier très connu de Palerme, ont été, après le vol, vendus à Londres, dès avant le mois de juin 1882? »

« Est-ce que l'instruction ignore les démarches faites, à cette époque, par M. F... pour se mettre sur la trace des voleurs? »

« Nous pouvons nous demander, aujourd'hui, plus que jamais, quel rôle qu'on fasse, le scandale éclatera sous peu de jours. »

Paris, 1er mars.
 On annonce que M. Rendou, directeur des postes du département de la Seine, aurait donné sa démission.

Cette décision se rattacherait au vol important qui a été commis à l'hôtel des postes, en avril 1882.

Le rapport de la commission chargée d'aviser le roi au sujet des modifications désirables à apporter à la Constitution, est publié.

Voici les principales dispositions: Le principe que la naturalisation ne peut être obtenue que par une loi est aboli. Le règlement de la succession au trône n'est pas modifié.

Le cons électoral pour la seconde Chambre des États-Généraux, est considérablement abaissé. Le nombre des membres de la seconde Chambre est fixé à 90, qui seront élus pour quatre ans. Les femmes sont admises à voter pour l'élection des conseils communaux.

De nouveaux subsides pour les cultes ne seront plus accordés. Les règlements relatifs à l'enseignement public restent sans modification.

LES ANGLAIS EN EGYPTE

Le Caire, 1er mars.
 Un avis particulier de Khartoum, dit que l'enthousiasme populaire manifesté à l'arrivée du général Gordon s'élevait rapidement; des émissaires graves ont remplacé la confiance primitive.

Les tribus au-delà de Khartoum se moquent de la proclamation du général Gordon.

Une dépêche spéciale de Trinkit porte que les Anglais ont remporté une grande victoire sur les Soudanais. La bataille a duré deux jours. Les Soudanais ont lutté très vaillamment; ils ont été mis en déroute sur tous les points.

Le carnage a été terrible. C'est le renouvellement de ce qui s'est passé à Ulundi, au Zoulouland.

« Mais l'avance des Anglais continuait: la poursuite se continua sur une distance de cinq kilomètres. »

« La, les Anglais trouvèrent les insurgés retranchés avec du canon dans un vieux fort. »

« La bataille commença alors et dura le reste de la journée. Les Soudanais eurent un millier d'hommes tués et les Anglais dix tués et quarante blessés. »

« La nouvelle de cette victoire a causé de grandes réjouissances à Londres. » Londres, 2 mars.

« Une dépêche de l'amiral Hewet, confirmant la victoire du général Graham, annonce que les Anglais ont pris 4 canons Krupp, 2 canons Howitzer et une mitrailleuse. »

« Les pertes de l'ennemi sont considérables. Les troupes anglaises ont eu 24 hommes de tués et 142 blessés. »

REVUE DE LA PRESSE

QUESTIONS RELIGIEUSES

Deux vies de prêtres français contemporains
 Par une coïncidence assez singulière, il nous a été envoyé deux coup sur coup, dans ces derniers temps, deux vies de vénérables ecclésiastiques, l'un d'autre vicaires généraux et appartenant, l'abbé Bernard, au diocèse de Cambrai, l'abbé Franchistèry à celui de Bayonne, c'est-à-dire aux deux diocèses extrêmes du territoire (1). Le Basque, du reste, et le Flamand méritent d'être placés sur le même rang pour les vertus et le dévouement à l'Église, et la lecture de ces deux biographies ne peut que fournir de nouveaux motifs de respect envers notre clergé.

Arrêtons-nous d'abord un instant sur quelques détails du portrait de l'abbé Bernard, tracé avec beaucoup de charme par M. le marquis de Ségur.

« La grâce chrétienne et sacerdotale, dit M. de Ségur, était en l'abbé Bernard le couronnement d'une nature aimable, bonne, élevée, véritablement élevée par ses aspirations et ses délicatesses. Très gai par son tempérament, il garda toujours, malgré ses souffrances physiques et morales, un fond de joie naturelle et spirituelle que l'épreuve éclipsait, mais qui reparaissait comme le soleil après l'orage. Non accablé était toujours gracieux, souriant, par vertu quand ce n'était point par tempérament. »

« A quelque moment qu'on frappât à sa porte, on ne semblait jamais le déranger. Sa tranquillité apparente, sans l'ombre d'une impatience visible, le se levait, vous prenait la main, interrompait joyeusement son occupation, et, sans jamais demander la permission de continuer, ne fût-ce que quelques minutes, le travail commencé, sans chercher à abrégier la visite par une de ces marques de contrariété imperceptibles dont on s'aperçoit toujours, il se donnait tout entier au visiteur et se laissait aller, si c'était un ami, aux longs épanchements de l'amitié. »

« Il n'a fait souvent penser, écrit un de ceux qui vécurent le plus dans son intimité, à saint François de Sales, remettant à plus tard son action de grâces après sa messe, par égard pour son ami l'évêque de Belley qui l'attendait pour se mettre à table. »

« La charité, dans les petites comme dans les grandes choses, c'était pour lui la loi première et dernière devant laquelle tout devait céder. — De ces études littéraires, qu'il avait faites avec un grand soin, il lui restait un goût très prononcé pour les choses intellectuelles, spécialement pour les auteurs latins, et, en parlant comme en écrivant, une pureté de langage et de style, élégante sans recherche, parce qu'elle lui était naturelle. C'était lui, lui, lui, satisfaction de ce besoin de son esprit d'observer exactement toutes les règles, celles de la grammaire comme celles de la conscience et de la loi divine. — Il savait assaisonner la conversation de ces saillies que saint François de Sales nomme si bien des *joyusetés* et possédait vraiment cette charmante bonhomie française, soutenue chez lui par la réserve sacerdotale et la dignité naturelle. »

« Aimant beaucoup le saint évêque de Genève, il l'imitait en plus d'un point et reproduisait bien des traits de son caractère. Il riait volontiers d'un bon mot et ne manquait pas de le répéter à ses visiteurs, sans omettre jamais d'en signaler loyalement l'auteur, de peur qu'on ne le lui attribuat à lui-même. Ayant reçu du ciel beaucoup d'esprit en partage, sa conversation était pleine de ressources charmantes. Mais la charité n'en souffrit jamais la plus légère atteinte. »

« Il aimait la beauté en toutes choses, comme un don de Dieu et un reflet de son infinie perfection. A l'exemple de saint François de Sales, il se servait de créatures comme d'un marchepied pour s'élever au créateur. Il aimait particulièrement les fleurs, dont l'éclat charmant et fragile rappelle la brièveté de tout ce qui est créé, dont le parfum monte au ciel comme l'encens et la prière. »

« Il se fondait en dévotion et en actions de grâces à la pensée que, de toute éternité, Dieu avait songé à faire éclore cette fleur qui s'épanouissait dans son jardin, pour charmer ses regards et par amour pour son pauvre serviteur. Il ramenait tout à cette pensée du divin Maître, et il revenait par tous les chemins... Sa charité, large comme son cœur, reposait sur une bonté naturelle qu'elle agrandissait encore en la sanctifiant. Paysé souvent de ses nombreux bienfaits par l'ingratitude et l'oubli, il ne lui arriva jamais de s'en plaindre. Toujours prodigue pour les pauvres, il trouvait pour les soulager ce qu'il se refusait à lui-même, et il fallait souvent user de stratagème pour lui procurer le plus indispensable. »

« M. le marquis de Ségur rapporte un trait qui montre bien la délicatesse et les pieux excès de la charité du saint prêtre. — Tous ceux qui ont connu l'abbé Bernard savent qu'il tenait à ce que ses vêtements fussent d'une parfaite propreté, mais c'était tout, et il en prolongeait la durée au-delà des bornes accoutumées. Il était vicaire général depuis quelques années, lorsqu'un jour vint de Cambrai à Lille, pour voir sa mère, elle s'aperçut que sa soutane n'était plus neuve. »

« L'Observateur Romane annonce que le cardinal Mertel est nommé vicaire-chancelier de l'Église et le cardinal Ledochowski, secrétaire des mémoires. »

« L'adjudication des fournitures militaires eut lieu ce matin. Aucun adjudicataire ne s'est présenté. Ce fait était évidemment commenté dans les couloirs. La réforme du cahier des charges est nécessaire. »

« L'abbé Bernard, vicaire général de Cambrai, par le marquis de Ségur, Paris, 1883, Librairie Hachette et Co. — Notice biographique sur l'abbé Franchistèry, vicaire général de Bayonne, par un prêtre du diocèse, Paris, 1883, Librairie L. Vives. »

« L'abbé Bernard, vicaire général de Cambrai, par le marquis de Ségur, Paris, 1883, Librairie Hachette et Co. — Notice biographique sur l'abbé Franchistèry, vicaire général de Bayonne, par un prêtre du diocèse, Paris, 1883, Librairie L. Vives. »

« L'abbé Bernard, vicaire général de Cambrai, par le marquis de Ségur, Paris, 1883, Librairie Hachette et Co. — Notice biographique sur l'abbé Franchistèry, vicaire général de Bayonne, par un prêtre du diocèse, Paris, 1883, Librairie L. Vives. »

« L'abbé Bernard, vicaire général de Cambrai, par le marquis de Ségur, Paris, 1883, Librairie Hachette et Co. — Notice biographique sur l'abbé Franchistèry, vicaire général de Bayonne, par un prêtre du diocèse, Paris, 1883, Librairie L. Vives. »

« L'abbé Bernard, vicaire général de Cambrai, par le marquis de Ségur, Paris, 1883, Librairie Hachette et Co. — Notice biographique sur l'abbé Franchistèry, vicaire général de Bayonne, par un prêtre du diocèse, Paris, 1883, Librairie L. Vives. »

« L'abbé Bernard, vicaire général de Cambrai, par le marquis de Ségur, Paris, 1883, Librairie Hachette et Co. — Notice biographique sur l'abbé Franchistèry, vicaire général de Bayonne, par un prêtre du diocèse, Paris, 1883, Librairie L. Vives. »

« L'abbé Bernard, vicaire général de Cambrai, par le marquis de Ségur, Paris, 1883, Librairie Hachette et Co. — Notice biographique sur l'abbé Franchistèry, vicaire général de Bayonne, par un prêtre du diocèse, Paris, 1883, Librairie L. Vives. »

« L'abbé Bernard, vicaire général de Cambrai, par le marquis de Ségur, Paris, 1883, Librairie Hachette et Co. — Notice biographique sur l'abbé Franchistèry, vicaire général de Bayonne, par un prêtre